

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
47
Suppléants ayant voix
délibérantes :
2
Conseillers représentés :
9
Total votants :
58

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUIN 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 23 mai 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} juin 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
André IMBERDIS à Marc DELPOSEN
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Jacqueline MALOCHET à Thierry DEGLON
Françoise CHASSANGRE à Thierry BARTHELEMY
Farida LAÏD à Benoit GENEIX

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : Stéphanie BERNARD, José MONRUFFET,**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS**Marché de fournitures scolaires : choix du fournisseur retenu
DELIBERATION N°20170601-25*****Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président*****Vu** l'article L 5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Considérant que la communauté de communes finance les fournitures scolaires des 5 écoles communautaires du territoire (Augerolles, Courpière maternelle et élémentaire, Vollore-Ville et St-Flour-l'Etang)

Le rapporteur expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de signer un marché à bons de commande d'une durée d'un an pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, reconductible 2 fois pour les fournitures scolaires.

Suite à la consultation réalisée le 4 avril 2017, et à l'analyse des offres, le rapporteur propose de retenir l'entreprise PICHON comme prestataire pour la mission de fournitures scolaires.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir l'entreprise PICHON BP 80315 42353 LA TALAUDIERE comme prestataire pour la mission de fournitures scolaires,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision.

TOTAL VOTANTS :	58 =	Conseillers Présents	47 +	Représentés	11	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	58 =	Pour : 58		Contre : 0		
Abstention :	0					



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Tony BERNARD'. The signature is stylized and somewhat abstract.

Tony BERNARD